

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Comité Syndical
de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 13 Février 2025

Date d'envoi de la convocation : 7 février 2025

Conseillers en exercice : 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 19

Délibération n°: 202502-06

Pouvoirs : 3

Excusés : 14

Objet : Avenant n°2 à la convention gestion et entretien courant digue de Bas en Basset – Travaux sur territoire de la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 13 février 2025 à 17h, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul - BENAT Brigitte - FILERE Michel – LOMBARDY Sandra - PALHIERE Jean-Louis **Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien - BOMPIUS Yves** **Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : DURIEUX Pierre** **Communauté de Communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert** **Communauté de Communes des Sucs : ABRIAL Jean-Claude – LIOGIER Pierre** **Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : DELABBRE Philippe** **Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : FAURE Cyril** **Communauté de Communes Cayres Pradelles : JOUFFROY Dany** **Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles** **Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis** **Communauté de Communes Ambert Livaradois Forez : SAVINEL Jean** **Loire Forez Agglomération : / Communauté de Communes Val'Eyrieux : ROCHE Françoise**

Avaient donné pouvoir :

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe (pouvoir donné à FAURE Cyril) - FAVIER Christiane (pouvoir donné à FAURE Cyril) – MONCHER Jean-Pierre (pouvoir donné à FAURE Cyril)

Secrétaire de séance : BENAT Brigitte

CONTEXTE DE LA DELIBERATION

La crue du 17 octobre 2024 a causé de nombreux dégâts sur l'ensemble du territoire de l'EPAGE Loire Lignon.

Parmi les infrastructures touchées, la digue de Bas-en-Basset déjà fragile a été particulièrement impactée lors de cet événement pluvieux.

Afin de permettre sa remise en état une demande de Dotation de solidarité aux événements climatiques a été déposée en préfecture le 17 décembre 2024 par l'EPAGE Loire Lignon.

En attendant la réalisation des travaux d'urgence, le camping de Bas-en-Basset, situé en contrebas reste fermé.

La commune de Bas-en-Basset souhaite une restauration rapide afin de permettre la réouverture de son camping dès le mois d'avril 2025.

Le Président EXPOSE CE QUI SUIT :

Par convention en date du 07 février 2023, la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron a renouvelé la délégation de compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) à l'EPAGE Loire Lignon.

Cette convention, notamment en son article 3, stipule que l'EPAGE Loire Lignon est chargé de la gestion et de l'entretien courant de la digue de Bas-en-Basset (régularisation, travaux d'urgence). Cependant, de manière dérogatoire, la Communauté de Communes peut intervenir pour réaliser des travaux spécifiques définis dans le cadre de cette convention, en particulier ceux mentionnés dans l'étude d'avant-projet de 2019 (pages 10 et 11). Pour rappel, l'étude de danger de 2016 (annexes 9 et 10) a mis en évidence que la digue est exposée à des risques d'érosion externe, interne et d'instabilité, notamment en cas de crue ou de décrue.

Aujourd'hui, la Communauté de Communes souhaite engager elle-même les travaux de remise en état de l'ouvrage via une procédure de travaux d'urgence et dans un deuxième temps des travaux de consolidation et de pérennisation de la digue afin de répondre à l'étude de mise en danger.

Il est donc indispensable de signer un avenant à la présente convention autorisant la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron à réaliser par elle-même lesdits travaux d'urgence de remise en état, et dans un second temps des travaux de consolidation.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- ***AUTORISE le président à signer l'avenant n° 2 de la convention d'entretien et de gestion de la digue de Bas-en-Basset, qui permettra la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Marche du Velay Rochebaron.***
- ***AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution du présent projet de délibération.***
- ***AUTORISE la Communauté de Communes Marche du Velay Rochebaron à déposer des dossiers de demande de subventions pour lesdits travaux.***

Fait le 13 février 2025 à Brives Charensac,
Tous les membres présents ont signé au registre.

La Secrétaire de séance

Brigitte BENAT



Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Paul BRINGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État